

## **Hommage à Marcel Piché**

Le décès de Marcel Piché est survenu le 12 janvier. Juriste de renom, Marcel Piché est devenu membre du Conseil de l'Université au moment de l'entrée en vigueur de la présente charte, soit en 1967. Avec un dévouement qui ne s'est jamais démenti, il a apporté à la gestion de l'Université une contribution signalée. La fréquentation des professeurs membres du Conseil lui a permis de réaliser l'ampleur du rôle privilégié que doit jouer le corps professoral dans l'élaboration des politiques institutionnelles et dans le développement des activités créatrices essentielles au bon fonctionnement de tout établissement universitaire. Il a conséquemment modulé les jugements qu'il devait porter sur le fonctionnement de l'Université. Ses collègues du Conseil n'ont pas hésité, en temps opportun, à lui confier la responsabilité de Chancelier, poste qu'il a occupé jusqu'à son départ en 1977.

Toujours disponible pour la chose universitaire, il n'a cessé, et sur de nombreux plans, d'appuyer l'établissement dans ses efforts pour atteindre le niveau des grandes universités de recherche. On peut rappeler, à titre d'exemple, le rôle de tout premier plan qu'il a joué à l'Institut de recherches cliniques de Montréal de réputation internationale. Marcel Piché, dans le cadre de ses responsabilités, a beaucoup apporté à l'Université; qu'il en soit chaleureusement remercié.